

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—
Le Ministre
—

Paris, le 07.11.12 007246 CM

Monsieur le Député-Maire,

Je vous remercie de m'avoir transmis une copie de la lettre que vous avez adressée le 25 septembre dernier à M. le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, au sujet de l'enseignement du français au Portugal et de la place de l'enseignement de la langue portugaise en France.

La diffusion et la promotion du français dans les systèmes éducatifs étrangers est une question qui me tient particulièrement à cœur. Les services du ministère des Affaires étrangères déploient, dans un contexte devenu difficile, tous les moyens en leur possession, en liaison avec nos ambassades, pour conduire une politique linguistique moderne et ambitieuse.

Au Portugal, l'Ambassade de France a mis en place une politique linguistique articulée sur trois axes principaux : la formation des enseignants, le développement de sections européennes de langue française dans 30 établissements portugais, et le développement des certifications officielles de français (DELF, DALF) dans le réseau des Alliances françaises et dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, nous venons de finaliser avec les autorités portugaises la réactualisation de l'accord cadre franco-portugais de coopération éducative de 2006. La signature de cet accord, en mettant l'accent sur une meilleure réciprocité pour la diffusion et la promotion de nos deux langues dans chacun des deux systèmes éducatifs, permettra de créer des synergies entre la France et le Portugal.

Vous assurant que la France restera très vigilante sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

En amitié

Laurent FABIUS

Monsieur Pascal CHERKI
Député de Paris
Maire du 14^{ème} arrondissement
Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75007 PARIS